



Pour toute demande d'inscription ou pour plus d'informations vous pouvez vous présenter au :

- **SAGE**
6, Avenue Félix Faure
06000 NICE

Ou dans votre quartier au Service d'Information et d'Accompagnement des Seniors le plus proche :

- **SIAS CENTRE**
6, Avenue Félix Faure - 06000 NICE
Tél. : 04 93 13 51 71
◆
- **SIAS NORD**
64, Avenue Cyrille Besset - 06100 NICE
Tél. : 04 92 07 56 95
◆
- **SIAS OUEST**
2 Bis, Avenue du Petit Fabron - 06200 NICE
Tél. : 04 97 11 40 70
◆
- **SIAS EST**
4 Rue Maryse Carlin - 06300 NICE
Tél. : 04 92 12 53 61

**Le SAGE *
Le Registre des Personnes
Fragiles Isolées**

**Direction de la Gériatrie
*Service d'Analyse de Gestion des crises et d'Expertise**

**Un numéro unique
04.93.135.135**

sage@ccas-nice.fr

Qu'est ce que le Registre

La gestion de ce service créé par la loi du 30.06.2004, suite à l'épisode caniculaire de 2003, a été confiée par Monsieur le Maire au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nice.

Qui peut s'inscrire

Les ressortissants du territoire Niçois âgés de 65 ans et plus, les plus de 60 ans inaptes au travail et les adultes handicapés ou en invalidité.

Comment s'inscrire

Toute personne, son représentant ou un tiers peuvent procéder à l'inscription :

- par téléphone au : 04 **93 135 135** du lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 15h45

- par courrier au :

SAGE, 6 Avenue Félix Faure, 06000 Nice

- par l'intermédiaire d'un **service du CCAS ou extérieur**

- par internet en téléchargeant le document sur :

www.ccas.nice.fr

Un premier contact téléphonique est alors pris et un accusé d'inscription envoyé.

Cette démarche est strictement confidentielle en vertu de la loi CNIL (n° 78.17 du 06/01/1978) et les données recueillies ne sont transmissibles qu'au Préfet dans le cadre des Plans d'alerte et d'urgence Départementale (Canicule - Grand Froid...)

Ses missions

Repérer les personnes fragiles et/ou isolées tout au long de l'année et leur venir en aide par la mise en place d'actions en coordination avec les services internes du CCAS et avec les différents partenaires.

Restaurer le lien social grâce à l'intervention d'agent de lien social pour un accompagnement personnalisé temporaire.

Ses objectifs

Dans le cadre de la vulnérabilité des personnes âgées ce registre permet de joindre des personnes en cas d'alerte (Plan canicule, plan grand froid...) afin de leur apporter conseils et assistance dans des situations d'urgence déclenchées par le Préfet.

Dans le cadre de la rupture de l'isolement, des appels de convivialité sont passés tout au long de l'année, ainsi que des appels pour les anniversaires.

Des agents de lien social peuvent venir à domicile pour de l'animation, vous accompagner sur des sorties, ou vous orienter pour créer de nouveaux liens dans un environnement de proximité.

Dans le cadre de la restauration du lien social parfois fragilisé par la perte d'autonomie et/ou l'isolement, des activités socio-culturelles, sportives et de loisirs peuvent être proposées, ainsi que des actions d'animation collective.

Ces interventions sont gratuites pour les personnes non imposables ou facturées 5,05€ par demi-journée d'intervention.